



**PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2017**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 13 décembre 2017 à 19 heures 15 minutes (19h15), dans la salle du conseil, située au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

Étaient présents : messieurs les conseillers Frédéric Broué, Jean Léo Legault, Grant MacKenzie, Sylvain Marinier et Marc Tassé, madame la conseillère Chantal Gauthier formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Chalifoux.

Étaient également présents: monsieur Denis Savard, directeur général et Me Louise Boivin, directrice du Service juridique et greffière.

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier de 2018 de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
2. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts - Exercices financiers 2018-2019-2020
3. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

2017-12-839

**Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier de 2018 de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), le conseil municipal doit adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'an 2018 ;

ATTENDU QU'un avis public à cet effet a été publié dans l'édition du 29 novembre 2017 du journal « L'Information du Nord », conformément à l'article 474.2 de cette même *Loi* ;

Il est proposé par Frédéric Broué, conseiller

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte et adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'an 2018, telles que déposées par le trésorier pour la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer les appropriations de surplus libres et affectés ainsi que les affectations de réserves, tel que prévu au budget 2018 ;

QUE le conseil décrète qu'un document explicatif du budget sera publié dans le journal local « L'Information du Nord ».

**ADOPTÉE**

2017-12-840

**Adoption du programme triennal d'immobilisations pour la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts - Exercices financiers 2018-2019-2020**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), le conseil municipal doit adopter un programme triennal des dépenses en immobilisations pour les exercices financiers 2018-2019-2020;

ATTENDU QU'un avis public à cet effet a été publié dans l'édition du 29 novembre 2017 du journal « L'Information du Nord », conformément à l'article 474.2 de cette même *Loi* ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Frédéric Broué, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte et adopte le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les exercices financiers 2018-2019-2020 ;

QUE le conseil décrète qu'un document explicatif du programme triennal des dépenses en immobilisation sera publié dans le journal local « L'Information du Nord ».

**ADOPTÉE**

**Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité.**

---

Le président de la séance,  
Monsieur Denis Chalifoux

---

La directrice du Service juridique et greffière,  
Me Louise Boivin